

## Projet de mémoire présenté à l'OCPM

### 1. Présentation de l'organisme

La société d'habitation du 55 et 65 de la rue Jeanne-Mance a été créée en 1980. L'obnl fait partie du syndicat de propriété Communauté Milton-Parc (CMP) créé par un projet de loi privé en 1987.<sup>1</sup> Elle est soumise à une déclaration de copropriété qui pourrait inspirer le projet en consultation.<sup>2</sup>

### 2. Demande au sujet du projet Royal Victoria

Bien que les terrains soient situés dans le district Peter-McGill, ils touchent directement une pointe du district Jeanne-Mance soit le quartier Milton-Parc qui a toujours abrité des étudiants et des professeurs de l'Université McGill.

Rappelons d'abord que les terrains sur lesquels est situé l'ancien hôpital Royal Victoria ont été donnés pour la fondation d'un hôpital dans une volonté de servir le bien public. Par la suite, l'État québécois a repris la propriété de l'ensemble toujours dans le même objectif. Nous ne nous opposons pas à ce que l'Université McGill retrouve l'usage de certains bâtiments dans un objectif d'intérêt public mais les expériences passées demandent que certaines garanties soient mises en place. Pensons ici à l'ancien site du Collège Marianopolis ou celui du Couvent d'Outremont achetés et revendus par l'Université de Montréal.

Nous croyons que ces terrains devraient demeurer publics et être gérés sous forme d'un syndicat de copropriété comme la CMP ou d'une fiducie foncière.

À l'intérieur de la CMP, il y a une clause qui empêche la revente d'un édifice par une offre au public sans qu'il ne soit pas d'abord offert aux autres membres du syndicat de copropriété. Le fait que le syndicat demeure propriétaire des terrains sur lesquels se trouvent les édifices empêche toute spéculation foncière. Nous croyons qu'une clause de ce type devrait être incluse avant la cession des édifices à l'Université McGill pour qu'ils ne puissent être revendus au secteur privé.

De nombreux résidents de notre quartier qui vieillissent font présentement des démarches pour créer une coopérative d'habitation pour aînés, nous croyons que cette coopérative devrait être incluse dans ce projet. Plusieurs résidents de nos coopératives seraient prêts à quitter leur grand logement pour vivre dans cette coopérative permettant à de nouvelles familles de se trouver des logements abordables dans notre quartier.

---

<sup>1</sup> Projet de loi 224 en 1987.

<sup>2</sup> Déclaration de copropriété, 1987, voir le document Guide de la CMP, <http://www.miltonparc.org/qui-sommes-nous/>

Nous croyons aussi que des projets de résidences intergénérationnelles (OBNL ou COOP) incluant des étudiants de McGill et d'autres résidents pourraient être intéressants.

Les besoins en loisirs sont extrêmement importants dans le quartier et nous croyons que ce projet pourrait nous aider à les combler. Les résidents de Milton-Parc doivent prendre deux autobus consécutifs pour se rendre à une piscine extérieure alors qu'il existe déjà sur ce site une piscine extérieure. Cette question avait d'ailleurs fait partie des engagements de l'administration Plante lors de la dernière élection. La seule autre piscine extérieure est privée et appartient au Club de la Cité.

Depuis de nombreuses années, les résidents de notre quartier réclament une succursale d'une bibliothèque avec tous les services qui s'y rattachent. La bibliothèque la plus proche est dans le district Mile-End.

Il n'existe plus dans le quartier des espaces communautaires dont des lieux de réunions à des prix abordables, il faudrait en prévoir. L'expérience présente de la Cité des hospitalières nous démontre que ces espaces ne seront pas accessibles financièrement pour des réunions de groupe ou des activités de loisir. Il faudrait donc songer à prévoir des espaces à des prix abordables.

Nous sommes favorables à une réduction des espaces de stationnement pour permettre un reverdissement des lieux. Nous croyons qu'une partie de ces espaces devraient être réservés pour des jardins communautaires dans un objectif d'augmenter la pratique de l'agriculture urbaine dans le quartier. Il n'existe aucun terrain dans Milton-Parc public affecté à cet usage.

Enfin afin de permettre l'utilisation des lieux, il faudrait augmenter les moyens de transport public pour s'y rendre et en sortir. Nous croyons qu'une navette desservant le quartier pourrait être ajoutée.

Voilà donc quelques-unes des idées que nous vous proposons afin de permettre une utilisation harmonieuse du site dans l'ancien hôpital Royal Victoria.

### 3.Recommandations

Nous recommandons :

1. Qu'une fiducie foncière soit créée ;
2. Que les membres de la fiducie aient le premier choix en cas de vente de certains immeubles ;
3. Qu'une coopérative d'habitation pour les aînés soit incluse dans ce projet ;
4. Qu'une piscine extérieure publique soit prévue dans ce projet ;

5. Que des projets de résidences intergénérationnelles soient inclus dans ce projet ;
6. Qu'une bibliothèque fasse partie du projet ;
7. Que des espaces communautaires et de réunion à des prix abordables soient inclus ;
8. Que des espaces de stationnement soient transformés en espace vert ;
9. Que des espaces soient prévus pour des jardins communautaires ;
10. Que les transports publics soient augmentés ;
11. Qu'une navette soit mise en place.